



Assemblée générale

Soixante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
15 février 2013
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 11^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 octobre 2012, à 10 heures

Président : M. Talbot (Guyana)

Puis : M. Mero (Vice-Président) (République-Unie de Tanzanie)

Sommaire

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

- a) Mondialisation et interdépendance
- b) Migrations internationales et développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

12-55515X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 heures.

Point 22 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance

a) Mondialisation et interdépendance (A/67/274)

b) Migrations internationales et développement (A/67/73 et A/67/254)

1. **M^{me} Akhtar** (Sous-Secrétaire générale chargée du développement économique), présentant le rapport du Secrétaire général sur les défis d'ordre international en matière de développement durable : politique globale et rôle de l'Organisation des Nations Unies (A/67/274), fait observer que si certains pays en développement ont bénéficié d'une exposition graduelle aux marchés extérieurs, d'autres sont défavorisés parce qu'ils n'ont pas eu l'opportunité de mener des politiques industrielles, qui sont indispensables pour le succès du développement économique. Le rapport présente deux recommandations : réserver un traitement différencié pour les pays en développement et appuyer leurs industries d'exportation; et, pour résoudre les problèmes de l'environnement, aligner les accords commerciaux multilatéraux sur les accords multilatéraux sur l'environnement. Il faut faciliter les transferts de technologies, notamment pour permettre aux pays en développement d'intégrer les technologies vertes dans leurs stratégies de développement. La réglementation du compte de capital et la gestion des risques macroprudentielle doivent être renforcées dans les pays en développement. Il faut aussi une réforme plus approfondie du système financier international. L'ONU, et en particulier le Conseil économique et social, devraient avoir la latitude de coordonner la gouvernance économique mondiale, qui a besoin d'une réforme.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/67/254), la Sous-Secrétaire générale chargée du développement économique précise que les migrations ont une incidence énorme sur le développement. Sur 214 millions de migrants internationaux, quelque 150 millions viennent du Sud et la migration du Sud vers le Nord a doublé au cours des 20 dernières années. Les envois de fonds ont atteint 370 milliards de dollars en 2011, mais les coûts de leur transfert restent élevés, en raison du manque de concurrence et de transparence. L'adoption récente de la Convention de

l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques permet d'espérer que l'on pourra régler les problèmes qui affectent les travailleurs migrants mais leur protection est toujours un sujet de préoccupation. La traite des êtres humains et le trafic de migrants demeurent un défi et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) dirige les efforts déployés pour lutter contre ces crimes. Il faut améliorer la collecte et l'analyse de données sur les migrations pour alimenter avec efficacité la formulation de politiques et le débat public. Les divers partenariats internationaux et interinstitutions sont à l'œuvre pour aider les États Membres à étudier les perspectives et les enjeux liés aux migrations.

3. Le rapport du Secrétaire général propose des idées qui pourraient servir de base aux délibérations que tiendront les pays lors des préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, prévu pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, en vue de mettre au point un plan d'action concret, profitant aux pays d'origine et aux pays d'accueil et assurant la protection des migrants et des membres de leur famille. Le Dialogue devra ouvrir la voie vers l'intégration de la question des migrations au programme des Nations Unies pour le développement au-delà de 2015.

4. **M. Djacta** (Algérie), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que la mondialisation et l'interdépendance intéressent particulièrement les pays en développement. Les crises mondiales actuelles, notamment la crise économique, menacent de creuser davantage l'écart entre pays développés et pays en développement. La Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, adoptés par l'Assemblée générale en 1974, sont plus importants que jamais; les États doivent continuer d'œuvrer de concert en faveur d'un ordre économique international fondé sur l'équité, la souveraineté, l'égalité, l'interdépendance, les intérêts communs et la solidarité.

5. Si la mondialisation peut accélérer la croissance et le développement, elle peut aussi présenter des défis, notamment aux pays en développement, qui ne pourraient les relever sans l'aide de la coopération internationale.

6. L'ONU est bien placée pour renforcer la coopération internationale en faveur du développement dans le cadre de la mondialisation – en procédant notamment à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondialisée; à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD); et à l'examen de la gouvernance économique mondiale, dans la perspective d'un développement économique durable et socialement équilibré.

7. Pour adapter les institutions de Bretton Woods à leur mandat en matière de développement, il faut réformer de fond en comble leurs structures de gouvernance et faire participer toutes les parties prenantes, dans un processus transparent et sans exclusive.

8. Si le commerce international est un moteur de développement et de croissance économique durables, seul un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une véritable libéralisation des échanges commerciaux, permettra de le faire fonctionner au profit de tous les pays, quel que soit leur stade de développement.

9. La communauté internationale doit réfléchir aux problèmes posés par les migrations internationales dans un esprit de partenariat, de façon que les migrations contribuent au développement des pays d'origine, de transit et de destination, dans le respect des droits de l'homme.

10. L'aide publique au développement (APD) et d'autres ressources internationales sont importantes pour aider à éliminer la pauvreté dans les pays en développement, puisqu'un facteur déterminant des flux migratoires est bien la recherche d'une vie meilleure et de plus grandes possibilités d'emploi. L'Algérie attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales, qui sera pour la communauté internationale une étape décisive vers la définition d'une politique globale des migrations.

11. **M^{me} Rambally** (Sainte-Lucie), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les États de la CARICOM, en raison de leur faible dimension, de leurs économies ouvertes, de leur situation géographique et de leur climat, éprouvent de façon disproportionnée les effets des crises alimentaire, énergétique, financière et économique mondiales, alors

même qu'ils n'en sont guère responsables. Les crises ont mis en évidence la nécessité d'une réglementation et d'un contrôle et l'ONU a un rôle décisif à jouer dans la mise en forme d'une mondialisation responsable pour le XXI^e siècle.

12. L'ONU doit être une force d'équité dans le contexte d'inégalité de la mondialisation. C'est à elle que revient la tâche de réformer les institutions de Bretton Woods, de limiter le flux non réglementé d'armes légères et de petit calibre et de forger une solution juridiquement contraignante pour le changement climatique.

13. L'instabilité financière constatée dans certains pays développés et au plan international, de même que la volatilité des prix des denrées alimentaires sur les marchés internationaux et l'incertitude qui pèse sur les transferts de fonds, l'investissement étranger direct et l'APD, sont autant de facteurs qui touchent durement la CARICOM. La réforme des institutions multilatérales est trop lente; il faut d'urgence transformer en profondeur le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

14. Le rapport intitulé *Latin America and the Caribbean in the World Economy 2011-2012* (L'Amérique latine et les Caraïbes dans l'économie mondiale 2011-2012) signale que la situation financière internationale aura un effet négatif sur le commerce dans la région, avec une baisse de 0,7 % des exportations et de 2,1 % des importations dans les pays des Caraïbes. Le rôle de la CARICOM est limité en tant qu'acteur du processus de mondialisation; elle relève de la clause de minimis en tant que producteur de produits agricoles et de services financiers – et il est donc injuste de lui demander d'être la première victime de politiques mal conçues, surtout dans un climat de crise dont elle n'est pas responsable.

15. À ce propos, la CARICOM s'inquiète des conséquences des subventions qui faussent les échanges commerciaux, comme celles qui sont accordées aux sociétés transnationales de rhum. Les États de la CARICOM, dont pour certains la production de rhum est une des dernières industries compétitives, sont manifestement défavorisés par ces subventions. Les gouvernements concernés doivent collaborer avec la CARICOM pour restaurer l'équilibre compétitif du marché du rhum.

16. Les migrations font partie de l'âme collective des États de la CARICOM et leurs économies sont

largement influencées par les flux migratoires. Beaucoup de citoyens comptent sur des transferts de fonds venant de l'étranger et la majorité des ressortissants de la CARICOM ayant fait des études supérieures vivent et travaillent dans des pays développés, ce qui contribue à la fuite des cerveaux de la région. En cette période de crise économique, la CARICOM demande aux États de ne pas politiser ou restreindre indûment les migrations.

17. En 1989, la CARICOM a adopté la Déclaration de Grand Anse, dans laquelle elle s'est engagée à la libre circulation de ses ressortissants dans la région, en éliminant l'obligation des permis de travail. La libre circulation des personnes, comme celles des capitaux, est essentielle pour la mondialisation. Il revient à l'ONU de jouer un rôle central pour assurer une gestion efficace des migrations par la coopération entre les États. Il faut protéger les migrants, préserver leurs droits et envisager les migrations internationales dans une perspective fondée sur les droits.

18. **M. Khan** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que le rôle des Nations Unies dans la gouvernance mondiale doit être renforcé, eu égard au contexte évolutif du développement durable et au manque de cohésion des intérêts nationaux. La crise économique et les changements climatiques compromettent gravement la capacité des pays en développement à réaliser leurs objectifs de développement. Certes, la transformation des mécanismes internationaux existants sera très difficile, mais opérer des réformes cohérentes dans des domaines tels que le commerce international, les transferts de technologies et la finance mondiale revêt une importance cruciale pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

19. Il faut revoir le Programme de développement de Doha pour prendre en compte les différences en besoins et en capacités. Il faut remédier aux relations d'inégalité, qui conduisent à une compétition malsaine entre pays en développement, par la coopération internationale et régionale. Les transferts de technologies entre pays développés et en développement doivent être mieux intégrés dans le programme de l'ONU en matière de développement durable. Les politiques financières internationales ont conduit à l'ont instabilité macroéconomique dans les pays en développement et, comme l'a bien montré la

crise récente, il faut renforcer le contrôle public exercé sur les puissantes organisations privées.

20. La coopération financière régionale a été plus efficace que la coopération internationale. Les pays de l'ASEAN ont mis en place la Zone de libre-échange de l'ASEAN et établi une feuille de route pour l'intégration monétaire et financière de l'ASEAN, avec pour objectif l'intégration économique de toute la Communauté économique de l'ASEAN d'ici 2015.

21. Le capital humain est la clef du progrès économique et social et les problèmes posés par les migrations internationales doivent être résolus de manière à contribuer au développement des pays d'origine et de destination. Le cadre proposé par le Programme de travail des ministres du Travail de l'ASEAN permet de préparer les 285 millions de travailleurs de la région à relever les défis de la mondialisation et de la libéralisation. La Déclaration de l'ASEAN sur la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants et le Comité d'application du suivi ouvrent de nouvelles perspectives pour traiter la question des travailleurs migrants.

22. L'ONU doit continuer de renforcer la coordination des programmes en matière de migration internationale. L'ASEAN est favorable à la poursuite d'un échange d'idées dans le cadre du Forum mondial sur la migration et le développement, lors du Dialogue de haut niveau qui doit se tenir à Maurice en 2013. Elle attend avec intérêt les débats qui porteront sur la migration légale et ordonnée; sur l'appel aux contributions de la diaspora pour le développement; et sur l'intégration des questions migratoires dans le programme pour le développement.

23. *M. Mero (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président, prend la présidence.*

24. **M. Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), prenant la parole également au nom du pays en voie d'adhésion, la Croatie; des pays candidats, l'Islande, le Monténégro, la Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; des pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldavie et de l'Ukraine, rappelle que les relations entre les migrations et le développement sont clairement reconnues, non seulement dans l'Approche globale de la question des migrations et de la mobilité de l'Union européenne, qui fonde le cadre général de sa politique migratoire

extérieure, mais aussi dans le Programme pour le changement, son nouveau cadre de développement. Depuis 2005, l'Union européenne et ses États membres ont mis en place une politique migratoire globale qui tient compte des préoccupations des pays partenaires, respecte le principe de la cohérence des politiques de développement et examine les questions pertinentes du point de vue d'un migrant. L'Union européenne est prête à partager son expérience à l'occasion du Dialogue de haut niveau de 2013, qui devra cibler deux objectifs principaux. Le premier sera d'élargir la question actuelle des migrations – en reconnaissant notamment la modification des flux migratoires et en étudiant mieux la migration Sud-Sud ainsi que le rôle joué par les migrations dans le développement économique et social. Le second sera de mieux intégrer les migrations dans les stratégies de développement; par exemple, il faudra étudier les effets de synergies possibles entre les migrations et des domaines tels que les politiques de l'emploi et le commerce. Le cadre de développement de l'après-2015 devra reconnaître l'importance des relations entre les migrations et le développement.

25. Pour atteindre les objectifs susmentionnés, l'Union européenne a identifié quatre priorités qu'il serait bon d'examiner aux tables rondes proposées par le Secrétaire général dans son rapport. Premièrement, la table ronde II doit examiner les progrès accomplis dans la promotion de la migration légale, sûre et ordonnée ainsi que les mesures prises pour lutter contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains. Pour optimiser les avantages de la migration et du développement, les discussions devraient aussi prendre en compte les droits des migrants et les besoins migratoires des pays développés. Deuxièmement, les thèmes des tables rondes III et IV peuvent être combinés en une seule session sur l'intégration des questions migratoires dans la planification du développement et le renforcement de la coopération internationale en matière de migrations. Il faudra attacher une attention particulière à la cohérence des politiques de développement et aux liens entre développement et réfugiés. Troisièmement, une table ronde devrait évaluer les effets des migrations, y compris les migrations forcées, sur le développement économique et social des pays d'origine et de destination et identifier les priorités à inclure dans le cadre de développement de l'après-2015, en explorant à cette fin les relations entre les migrations et les OMD actuels. La question des migrations forcées en raison

de conflits politiques et armés ou de risques environnementaux serait étudiée à cette table ronde. Enfin, il devrait y avoir une table ronde sur la promotion d'une mobilité régionale de la main-d'œuvre bien gérée. Étant donné que la plupart des migrations internationales se passent entre pays d'une même région, un renforcement des cadres de gouvernance pour la mobilité régionale pourrait améliorer les conditions de migration et promouvoir le développement lié aux migrations, en particulier pour les migrations Sud-Sud.

26. **M. Senchenko** (Fédération de Russie) constate qu'au stade actuel de la mondialisation, les migrations internationales ont un effet direct sur le développement socioéconomique des pays, sur leur capacité d'attirer l'investissement étranger et sur leur profil démographique. Aussi le Gouvernement de Fédération de Russie a-t-il mis en œuvre d'importantes mesures, conçues pour améliorer ses lois régissant les migrations et pour développer des conditions favorables à l'intention des diverses catégories de travailleurs migrants. Plus de 924 000 permis de travail ont été délivrés par le Service fédéral des migrations en 2012, soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, et les nouvelles politiques migratoires s'efforcent désormais d'intégrer les migrants, de protéger leur bien-être socioéconomique, de développer leurs compétences et de les familiariser avec leurs droits juridiques. À cette fin, des services consultatifs ont été organisés dans un certain nombre de juridictions locales pour répondre à leurs questions concernant la législation russe relative aux migrations.

27. La Fédération de Russie, pays historiquement plurinational et pluriconfessionnel, compte directement sur le potentiel des diasporas nationales pour faciliter l'intégration des nouveaux migrants dans la société. Son système éducatif a fait d'elle un fournisseur international de professionnels hautement qualifiés dans des domaines tels que la science, l'ingénierie et la conception de programmes informatiques et de son côté, elle fait des efforts concertés pour attirer des spécialistes étrangers, assurer aux employeurs un climat propice aux affaires et promouvoir l'investissement et l'innovation.

28. En juin 2012, le gouvernement a adopté un nouveau cadre conceptuel pour orienter ses politiques migratoires, qui devrait ajouter de nouvelles initiatives législatives concernant les migrations, telles que la réglementation des migrations internes, une plus

grande transparence du marché de la main-d'œuvre étrangère, la régularisation des flux migratoires et le renforcement des sanctions contre des pratiques de recrutement contraires à l'éthique.

29. La Fédération de Russie attache une grande importance à la coopération intergouvernementale en ce qui concerne les questions de migration et négocie activement avec d'autres gouvernements pour simplifier les régimes de visa. Il faut en priorité libéraliser les procédures d'immigration pour les citoyens des pays membres d'une union douanière unique et harmoniser les lois migratoires dans le cadre de la Communauté économique eurasiennne. Pour conclure, le Gouvernement de la Fédération de Russie poursuit une coopération étroite avec ses partenaires pour systématiser le recensement des migrants et tenir en échec la migration clandestine.

30. **M. Diallo** (Sénégal) dit que les migrations internationales apparaissent comme l'une des préoccupations majeures de la communauté internationale et que les taux élevés du phénomène migratoire ont conduit la plupart des États concernés à revoir leurs politiques en la matière.

31. Les flux migratoires apportent au pays d'origine des avantages macroéconomiques substantiels; les transferts de fonds, parfois équivalents ou supérieurs à l'aide publique au développement, contribuent à la création d'entreprises, au développement d'infrastructures sociales et à l'investissement productif. Pour le Sénégal, à titre illustratif, les transferts de fonds estimés à 660 milliards de francs CFA en 2009, soit 9 % du PIB, jouent un rôle crucial dans le développement du pays et contribuent énormément à la réduction de la pauvreté. Pour cette raison, les coûts associés au transfert des fonds doivent être réduits. Le Sénégal se félicite de la décision adoptée par l'Union africaine, à sa dix-neuvième assemblée des chefs d'État et de gouvernement, de mettre en place un Institut africain pour le transfert des fonds.

32. La migration irrégulière demeure un vrai défi pour les États africains. Pour remédier à cette situation, il faut manifester une réelle volonté politique par l'application de mesures centrées sur les droits des migrants et des membres de leur famille, particulièrement les femmes. Il est nécessaire d'établir des mécanismes pour éradiquer toutes formes de trafics, notamment le trafic de drogue, le trafic illicite

de migrants et la traite des êtres humains. Outre la loi de 2005, relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées et à la protection des victimes, et le plan d'action qui l'accompagne, le Gouvernement sénégalais a initié, avec des partenaires comme le PNUD ou l'Italie, des projets permettant aux expatriés sénégalais de mettre leur savoir-faire à la disposition de leur pays et d'y investir en perspective de leur retour définitif.

33. Ces initiatives sont appuyées par une politique concertée de gestion des flux migratoires, traduite par la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux et par la ratification des conventions pertinentes, dont la Convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille, pour contenir les flux clandestins à partir des côtes sénégalaises. Ces mesures d'ordre national ont été renforcées par d'autres prises au niveau sous-régional et par celles mises au point avec les partenaires du Processus de Rabat. La stratégie adoptée à Dakar, lors de la troisième Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, tenue en 2011, témoigne des avancées déjà réalisées.

34. **M. Wennubst** (Suisse) rappelle que les migrations présentent des opportunités aussi bien que des défis. Des mécanismes de collaboration efficaces et des partenariats équitables doivent être développés au niveau mondial pour valoriser au mieux le potentiel des migrations internationales à l'appui du développement social, culturel et économique. La Suisse s'engage en faveur d'une approche globale de la migration, prenant en compte de façon équilibrée les intérêts des pays d'origine ou de transit et ceux des migrants eux-mêmes.

35. Lors du Dialogue de haut niveau de 2013, les thèmes des tables rondes devraient inclure le renforcement des partenariats et la coopération dans le domaine des migrations internationales, ainsi que l'intégration de la migration dans les débats sur les OMD. Les leçons tirées du premier Dialogue de haut niveau en 2006 doivent être prises en compte mais elles doivent être complétées par une réflexion sur la suite à donner, notamment sur les façons d'augmenter la cohérence globale et d'améliorer les partenariats afin qu'ils profitent autant aux migrants qu'aux États concernés.

36. L'engagement politique doit être renforcé et les questions de migration et de développement devraient

être traitées à intervalles réguliers au sein des Nations Unies, en parallèle avec d'autres processus complémentaires comme le Forum mondial sur la migration et le développement, qui constitue une plateforme essentielle au dialogue entre les États. La Suisse est persuadée que le Dialogue de haut niveau renforcera la coopération internationale et ouvrira des pistes novatrices pour tirer le meilleur parti des avantages que présentent les migrations pour le développement.

37. **M^{me} Arias** (El Salvador) rappelle que si la mondialisation a été source de développement et de progrès technologique, elle a aussi eu pour résultats de graves déséquilibres, des crises écologiques et, dans certains pays, l'absence de développement. Le nouvel équilibre international des forces, les tendances démographiques mondiales, les migrations, l'urbanisation et les changements climatiques sont autant de phénomènes qui tous présentent des problèmes exigeant des solutions différentes, adaptées aux différents pays. Les pays en développement n'ont pas réussi à surmonter leur dépendance à l'égard des exportations de produits de base, ni à réduire leur vulnérabilité devant l'instabilité des marchés mondiaux et il est essentiel pour eux de réussir leur mutation vers une production plus diversifiée. À cet égard, il faut faire avancer les négociations du Cycle de Doha, en les fondant sur un système commercial non discriminatoire, la définition de normes communes mais différenciées et les transferts effectifs de technologies au profit des pays en développement. Pour renforcer la gouvernance économique internationale, ces pays en développement doivent être mieux représentés dans les institutions mondiales de gouvernance. Ces institutions doivent aussi s'efforcer en priorité de diminuer les risques imposés aux systèmes financiers des pays en développement.

38. Environ 3 millions de Salvadoriens vivent à l'étranger, principalement dans les pays les plus riches du monde. Sur l'ensemble des foyers, 18 % des familles comptent un membre qui réside à l'étranger et en 2011, la valeur des transferts de fonds a atteint 28,6 % du montant total collecté au titre de la TVA dans le pays. Les migrations internationales sont donc une question importante pour El Salvador et la délégation salvadorienne espère qu'à l'occasion du Dialogue de haut niveau de 2013, des propositions concrètes seront faites pour établir un lien entre les migrations et le développement; les États devront

travailler activement pour définir une gestion des migrations qui soit ordonnée, évolutive et bien documentée et dont bénéficient aussi bien les pays d'origine que ceux de destination.

39. La question des migrations et du développement englobe nécessairement les droits des migrants et la délégation salvadorienne souhaite qu'il y ait de nouvelles ratifications du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

40. Les politiques migratoires publiques menées en El Salvador visent à décourager l'émigration irrégulière en réduisant les incitations au départ des jeunes, en encourageant le développement humain et en renforçant leur attachement à leur communauté d'origine par le sentiment de la dignité de vie de ses habitants. On s'efforce aussi actuellement de promouvoir l'intégration des migrants et des membres de leur famille, en s'appuyant sur une approche de la mise en valeur du potentiel humain, fondée sur les droits.

41. **M. Momen** (Bangladesh) dit que les migrations n'ont pas donné tout leur potentiel en termes d'appui au développement, et les pays qui souffrent le plus des problèmes causés par la mondialisation – crises financière et économique, volatilité des coûts de l'énergie, crise alimentaire et changement climatique – sont ceux qui ont le moins contribué à les créer. Il faut une nouvelle gouvernance mondiale, fondée sur l'équité, la souveraineté, l'égalité, l'interdépendance, les intérêts communs et la solidarité entre tous les États. Les pays en développement doivent faire entendre leur voix dans les mécanismes internationaux de prise de décisions économiques.

42. Si la mondialisation peut être une force de croissance, elle est aussi cause de marginalisation et de chocs exogènes pour les économies de pays en développement, notamment les pays les moins avancés (PMA). Ceux-ci devraient bénéficier d'une aide internationale prévisible et d'un régime commercial mondial favorable, ainsi que du droit au développement par le biais de stratégies fondées sur leurs besoins sociaux, politiques, économiques et environnementaux particuliers. L'ONU devrait renforcer son rôle et prendre en main la réforme de la gouvernance financière internationale, laquelle doit

être transparente et sans exclusive, et faire une place aux pays en développement.

43. Les migrations sont importantes pour le développement du Bangladesh; les transferts de fonds des expatriés dépassent actuellement 12 % du PIB et s'élèvent à près de cinq fois l'APD et 10 fois l'investissement étranger direct. Néanmoins, le marché du travail au Bangladesh est défavorisé par la mondialisation. Si la libéralisation a ouvert les marchés des biens et des capitaux, la main-d'œuvre étrangère est encore confrontée à la discrimination. La communauté internationale devrait donc adopter des mesures pour appuyer le mouvement des fournisseurs de services, comme le prévoit le mode IV de L'Accord général sur le commerce des services (AGCS). En outre, de nombreux migrants sont exploités à l'étranger. Ils doivent bénéficier d'un traitement équitable et d'une reconnaissance juridique et il faudrait établir un salaire minimum pour les travailleurs migrants. Les pays hôtes devraient aussi réduire les coûts d'envoi des fonds transférés.

44. **M. Favero** (Brésil) dit que les cadres institutionnels internationaux désavantagent les pays en développement; aussi un nouvel ordre économique international est-il indispensable, compte tenu notamment de la désorganisation économique actuelle. L'inquiétude croissante à propos de l'équilibre entre les coûts et les bienfaits de la mondialisation ne signifie pourtant pas que les pays devraient retourner au protectionnisme et à la xénophobie – on pourrait remédier aux insuffisances et aux excès de la mondialisation tout en préservant sa vitalité. La mondialisation doit être gérée avec soin, en attachant une attention spéciale aux besoins des pays en développement.

45. L'expansion extraordinaire du commerce mondial au cours des dernières décennies a été portée par une diminution généralisée des obstacles douaniers pour les produits industriels. Les pays en développement ne peuvent recourir à des outils historiquement associés à l'industrialisation; la libéralisation du commerce limite ou interdit les politiques visant à soutenir les entreprises locales.

46. L'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) a fait monter les coûts d'acquisition de technologies, avec un effet négatif sur les économies en développement. Les droits de propriété intellectuelle ne peuvent fonctionner

comme une incitation à l'innovation technologique si les pays n'ont pas déjà en place les infrastructures de recherche et de technologie voulues. Les quelques flexibilités dont disposent les pays en développement au titre des ADPIC se sont avérées insuffisantes en ce qui concerne le développement et la santé publique.

47. Il est difficile de prédire l'ampleur et la durée de la crise économique actuelle mais ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas de solution durable si les pays en développement ne peuvent mieux faire entendre leur voix dans les institutions financières mondiales. Le Brésil est favorable à ce que le rôle de l'ONU soit renforcé pour assurer une cohésion politique dans les affaires économiques et financières, en coordination avec le FMI et la Banque mondiale.

48. Le Brésil, pays de destination pour les immigrants, compte aussi 3 millions de Brésiliens vivant à l'étranger. Historiquement, la migration a joué un rôle clef pour apporter au Brésil énergie et créativité, à l'appui de son économie dynamique. La délégation brésilienne considère qu'il importe de relever les défis des migrations pour promouvoir le développement et attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau de 2013.

49. **M^{me} Nazaire** (Haïti) rappelle que les migrations internationales et le développement représentent pour Haïti un enjeu majeur, tout particulièrement en ce qui concerne les droits de l'homme des migrants et la formulation d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et de développement.

50. Comme le montrent les données empiriques, le niveau de stigmatisation de l'immigration est corrélé aux conditions économiques existantes; la crise financière actuelle risque donc d'accentuer la détérioration des conditions de vie des travailleurs migrants, voire de les marginaliser davantage. Les pays d'origine comme ceux de destination doivent donc être particulièrement sensibilisés aux règles et conventions du droit international en matière de libre-échange de la main-d'œuvre et reconnaître que la majorité écrasante des migrants travaillent dur pour améliorer le sort de leur famille et de leurs compatriotes, tout en contribuant à la création de richesses dans leur pays de destination.

51. Deux points particuliers méritent d'être évoqués car ils portent préjudice à divers pays en développement. Le premier est la traite des êtres humains, y compris la traite des enfants, problème

auquel l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) apporte actuellement la réponse adéquate. Le second point est le rapatriement forcé des immigrants en infraction avec les lois de leur pays d'accueil; les structures de réinsertion étant souvent débordées, ces rapatriés risquent d'être cause de perturbation sociale et d'instabilité économique dans leur pays d'origine. Il faut des accords multilatéraux et bilatéraux pour résoudre ce problème.

52. Le constat d'Haïti est ambivalent en ce qui concerne l'impact socioéconomique de la migration : si les transferts de fonds représentent l'équivalent de 25 % du PIB du pays, ces sommes financent en majorité des besoins primaires et non des projets d'investissement, et la perte de capital humain se ressent considérablement à long terme. Le Gouvernement haïtien explore les moyens de mobiliser les contributions de la diaspora vers des projets de développement communautaire et des investissements dans les activités productives. Il est prévu d'instaurer une politique du retour, fondée sur l'amélioration du climat des affaires, le renforcement de la sécurité et l'égalité des droits des citoyens rapatriés, dont le droit à la double nationalité a récemment été validé.

53. Le manuel exhaustif, publié conjointement par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Migration Institute Policy, sur le rôle potentiel des migrants comme agents de développement de leur pays d'origine s'est avéré un outil précieux d'analyse pour l'articulation de politiques efficaces. De même, le travail effectué par différentes instances des Nations Unies pour mettre à jour les statistiques régionales et mondiales est extrêmement utile pour maximiser les synergies entre migrations internationales et développement.

54. **M. O'Brien** (Inde) pense qu'à une époque de mobilité sans précédent, les migrations internationales doivent être gérées comme un processus humain, ordonné et mutuellement profitable. Il espère que le Dialogue de haut niveau débouchera sur un engagement politique fort à l'égard des migrations internationales comme paradigme du développement. S'il est vrai que la fuite des cerveaux est préoccupante, les transferts de fonds ont aidé à diminuer la pauvreté dans le monde en développement. Le volume des migrations Sud-Sud est désormais presque aussi important que celui des migrations Sud-Nord et les mouvements de personnes se poursuivront en raison de

facteurs structurels tels que la démographie et les déséquilibres au niveau de l'offre de main-d'œuvre.

55. Bien que les migrations soient l'instrument le plus ancien pour réduire la pauvreté, le monde développé n'est guère enclin à reconnaître qu'il a tiré profit des migrations venant du Sud. Les migrations ont été profitables aux pays en développement parce qu'elles ont amélioré leur compétitivité économique, réduit les écarts de l'offre de main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et développé leurs capacités intellectuelles et institutionnelles. Accorder aux migrants un statut garanti dans leur pays de destination les aidera à réaliser pleinement leur potentiel. La communauté internationale doit travailler en collaboration pour faire des migrations un phénomène avantageux pour tous.

56. Les conséquences économiques des migrations à court terme exigent de l'attention. Par exemple, les contributions des migrants aux fonds de sécurité sociale sont souvent perdues lorsqu'ils quittent le pays. La communauté internationale doit s'employer à développer des mécanismes assurant le transfert des pensions et le cumul des prestations de sécurité sociale, en engageant notamment des discussions sur les politiques de protection sociale sans exclusive, sous l'égide de l'OIT. Enrayer les migrations clandestines et la traite des êtres humains, notamment des femmes et des enfants, est également une priorité pour les pays en développement.

57. L'Inde est un des principaux pays d'origine, de destination et de transit; sa civilisation composite et sa société, libre et tolérante, ont tiré profit de siècles de migrations. Le Gouvernement indien est déterminé à coopérer avec les pays de destination pour protéger les travailleurs non qualifiés. Il a aussi créé un ministère chargé des affaires concernant les Indiens expatriés et un conseil indien de l'emploi outre-mer qui explique la marche à suivre pour les procédures de recrutement et les contrats de travail. La réglementation de l'émigration a été revue et des centres de documentation pour les travailleurs ont été établis à Delhi et dans plusieurs pays de destination, dont les Émirats arabes unis.

58. **M. Strohal** (Autriche) est heureux, en tant que Président du Conseil de l'OIM, que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ait pu organiser des séminaires au Siège à New York pour souligner qu'il importe de protéger les migrants dans

les situations de crise. Au cours des débats de l'OIM, on a émis l'opinion qu'il fallait organiser les discussions dans les divers forums internationaux et régionaux pour préparer avec plus d'efficacité le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales. Les activités préparatoires doivent être ouvertes à tous pour intégrer l'expertise des différentes parties prenantes. Une discussion préalable des modalités et des thèmes retenus pour les tables rondes, sur la base d'une résolution à adopter en conséquence, aiderait à se concentrer sur les préparatifs.

59. **M. Tan** (Singapour) rappelle qu'en tant que petit État insulaire sans ressources naturelles, Singapour est tributaire d'une des économies les plus ouvertes du monde. Le volume total du commerce extérieur du pays et son PIB se sont considérablement développés au cours de la dernière décennie. Néanmoins, cette même ouverture a exposé Singapour à une forte récession en 2008 et 2009. Elle a donc pour stratégie de développer les compétences et de renforcer le filet de sécurité sociale. En dépit d'événements fâcheux de cette sorte, les marchés mondiaux doivent rester ouverts pour sortir les populations de la pauvreté.

60. Les migrations internationales profitent aussi bien aux pays de destination, qui tirent parti des compétences et du travail des migrants, qu'aux pays d'origine, bénéficiaires de transferts de fonds et de connaissances précieuses. Singapour, l'une des destinations les plus convoitées par les migrants, fait bon accueil aux contributions économiques et culturelles de travailleurs étrangers. Avant leur arrivée, les migrants reçoivent des lettres contenant des informations pour les aider à protéger leurs intérêts. À la mi-2012, Singapour a introduit un programme d'installation, comprenant un cours de sensibilisation à la sécurité et des informations concernant les responsabilités des travailleurs migrants et les conditions de travail.

61. **M^{me} Robl** (États-Unis d'Amérique) rappelle que les migrations internationales ont eu une importance déterminante pour l'identité même de son pays. Le Gouvernement des États-Unis se félicite des progrès accomplis pour garantir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous les migrants. Le rapport du Secrétaire général demande de nouveaux efforts pour aider les travailleurs migrants touchés par des catastrophes naturelles, un conflit civil ou une guerre, sujet brûlant compte tenu des crises humanitaires récentes en Haïti, en Libye et en Syrie. La

communauté internationale a répondu très généreusement à ces crises. En particulier, les États-Unis sont fiers d'avoir aidé l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres institutions à secourir les migrants en détresse.

62. Comme le rapport le note à juste titre, la crise libyenne a souligné la nécessité pour la communauté internationale de remédier plus systématiquement à la situation de tels migrants. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales offrira une excellente occasion de réfléchir sérieusement sur la question. Le Gouvernement des États-Unis reconnaît les contributions importantes apportées par des institutions telles que l'OIT et l'Organisation mondiale de la santé aux principales questions de fond qui seront débattues lors du Dialogue.

63. Les États-Unis appuient vigoureusement le Forum mondial sur la migration et le développement en tant qu'espace où débattre des questions migratoires, mettre en commun les pratiques optimales, identifier les domaines de coopération possibles et encourager la collaboration entre pays d'origine, de transit et de destination. Le Forum doit rester un processus informel, non contraignant, volontaire et piloté par les gouvernements en dehors du système des Nations Unies. Selon une évaluation du Forum récemment menée par les gouvernements, la grande majorité des États conviennent qu'il a été couronné de succès. La délégation des États-Unis sait qu'il existe d'autres évaluations comme celles menées par le Groupe mondial sur les migrations et le Comité de haut niveau sur les programmes et n'est pas opposée à la poursuite de débats sur la cohérence, les partenariats et la coordination; mais à son avis, le Dialogue doit mettre l'accent sur les questions de fond essentielles plutôt que sur les questions de mandats institutionnels. Elle espère que les États Membres reconnaîtront à l'OIM la place importante qui lui revient dans ces débats, en tant que seule organisation internationale dotée d'un mandat exclusif pour les migrations.

64. **M^{me} Al-Hadid** (Jordanie) estime qu'il faut rendre la mondialisation plus inclusive par une combinaison judicieuse de forces du marché, d'interventions et d'assistance internationale adaptée aux conditions locales. La complexité et l'interdépendance croissantes du monde exigent une plus grande cohérence des politiques nationales, régionales et internationales. Bien que la question des migrations ne tienne pas une place importante dans le cadre originel des OMD, elle

a été examinée à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012. Compte tenu de l'évolution des dynamiques démographiques, il devient de plus en plus important d'intégrer les migrations dans les politiques de développement et de parvenir à une compréhension commune de la relation entre ces deux domaines. La délégation jordanienne attend avec intérêt l'étude de cette question lors du Dialogue de haut niveau.

65. **M. Mologe** (Nigéria) pense que la communauté internationale devrait renouveler son engagement à la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui figure dans la résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale, en s'attachant particulièrement à l'amélioration de l'accès aux marchés, à la stabilisation des cours des produits de base et du système monétaire international et à une meilleure représentation des pays en développement dans les institutions présidant à la gouvernance mondiale. Le transfert de technologies vers les pays en développement est un élément important de la mondialisation et doit se faire à des conditions favorables, conformément aux dispositions du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

66. L'ONU est mieux placée que quiconque pour aider les pays en développement à réaliser leur potentiel de croissance par la mondialisation et doit continuer à promouvoir la cohérence, la coordination et la mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international, dont les OMD.

67. La délégation nigériane se félicite de l'intérêt croissant pour la migration Sud-Sud et espère que le prochain Forum mondial sur la migration et le développement abordera les problèmes concernant les papiers et documents des migrants originaires du Sud et veillera à renforcer et protéger les droits des migrants Sud-Sud. Les flux migratoires vers le Nigéria ont augmenté du fait de la désertification, de la sécheresse et de la dégradation des terres dans la région du Sahel, avec des répercussions négatives sur la stabilité économique du pays. Pour renverser cette tendance, la communauté internationale doit s'engager à mettre en œuvre intégralement le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui figure en annexe à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale. Le Nigéria se félicite de la tenue d'une réunion de haut niveau sur le Sahel, en marge de la soixante-septième session de l'Assemblée générale;

de l'élaboration d'une stratégie intégrée de l'ONU pour la région du Sahel; et de la nomination d'un Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

68. En tant que pays d'origine, de transit et de destination, le Nigéria est confronté à des problèmes de sécurité redoutables. Le Gouvernement a libéralisé le secteur bancaire pour faciliter la réception de transferts de fonds. Le Parlement examine actuellement une politique nationale globale sur les migrations. Un document contenant des renseignements pour les migrants doit être diffusé dans tous les consulats nigériens chargés de la délivrance de passeports, ainsi que dans les missions diplomatiques et consulaires dans tout le pays. Une agence a été créée pour lutter contre la traite des êtres humains et des mesures sont en cours pour pénaliser le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Le Nigéria a conclu des accords avec les pays du Nord pour que les droits fondamentaux des migrants nigériens soient respectés; que la migration irrégulière ne soit pas criminalisée; et que les biens légalement acquis par des migrants soient protégés et restitués.

69. Pour **M. Alibabae** (République islamique d'Iran), malgré la force dynamique que la mondialisation peut exercer sur le développement, la croissance qui en résulte a été lente et déséquilibrée et les multiples crises étroitement liées que les politiques du monde industrialisé ont causées menacent aujourd'hui d'accentuer encore les inégalités. La mondialisation doit se transformer en une force positive, assurant l'émancipation du monde en développement. Il faut redoubler d'efforts pour formuler une stratégie globale qui intègre la dimension du développement dans les processus mondiaux et les institutions multilatérales. Le système commercial, monétaire et financier international doit systématiquement devenir universel, ouvert, équitable, non contraignant, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'ONU doit continuer d'être la principale instance où débattre de ces problèmes. Son rôle dans la coopération internationale pour le développement doit être renforcé, de même que sa capacité à exécuter des programmes sociaux et économiques.

70. La communauté internationale doit encourager le dialogue interculturel pour résister à l'homogénéisation des cultures et à l'hégémonie d'une culture particulière. Le nouvel ordre économique international doit se fonder sur l'équité, la souveraineté,

l'interdépendance, les intérêts communs, la coopération et la solidarité entre tous les États.

71. **M. Dhanapala** (Sri Lanka) rappelle que Sri Lanka est un pays d'origine et de destination pour les migrants. Le nombre d'immigrants est relativement faible mais il prend de l'ampleur, compte tenu du niveau élevé de la qualité de vie et de l'introduction de visas de séjour à l'intention des investisseurs et des personnes ayant des compétences particulières. Nombreux sont ceux qui ont quitté le pays comme réfugiés dans les années 80, notamment à destination de pays occidentaux; la guerre contre le terrorisme, qui a précipité ces départs, s'est terminée en 2009.

72. Les migrants pour raisons économiques représentent quelque 23 % de la main-d'œuvre totale et apportent une importante contribution à l'économie. Le Bureau sri-lankais de l'emploi à l'étranger enregistre tous les Sri-lankais qui partent travailler à l'étranger. Des assistants sociaux se sont vu confier des missions dans les pays du Moyen-Orient pour aider les travailleurs migrants et assurer la liaison avec les autorités nationales.

73. Pour atténuer l'impact social sur les familles de travailleurs migrants, le Gouvernement a institué un programme de bourses pour encourager les enfants à poursuivre leurs études; il a aussi mis en place des programmes en faveur du travail indépendant, des centres d'orientation dans les écoles, et des services de garderie ainsi que des foyers pour les enfants.

74. Sri Lanka travaille en étroite collaboration avec l'OIM, qui l'a aidée à établir un centre national de statistiques sur les migrations, avec un financement complémentaire de l'Union européenne et du Gouvernement australien. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme s'active à Sri Lanka depuis les années 80 et s'emploie à protéger et à assister les réfugiés qui viennent d'ailleurs ainsi que les rapatriés sri-lankais.

75. Selon **M. de Alba** (Mexique), il faut tâcher de renforcer le cadre institutionnel qui examine la relation entre les migrations et le développement tout en protégeant les droits de l'homme des migrants. Il est donc préoccupant que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille n'ait été ratifiée que par 46 États et que l'ONU ne dispose pas encore d'une instance où envisager la question de façon globale. Il est urgent que la Deuxième et la Troisième

Commissions se penchent sur cette question. La session actuelle sera de la plus haute importance pour déterminer le programme de travail sur les migrations, dans la perspective du Dialogue de haut niveau. Pour l'évaluation des progrès réalisés, une approche globale exigera la participation de la société civile, qui a beaucoup fait pour contribuer à promouvoir les droits des travailleurs migrants.

76. **M^{me} Silumbu** (Malawi) déclare que le Malawi a bénéficié des avantages de la mondialisation mais qu'il souffre maintenant des retombées de la récession que connaissent les pays développés. Du fait de la hausse des prix, il est plus difficile pour le Gouvernement malawien de fournir des engrais ou d'importer de l'énergie. Les politiques économiques du Malawi doivent être constamment réajustées et leur capacité d'atteindre les OMD a été compromise.

77. La réalisation des objectifs de développement dépend de la stabilité d'un monde interdépendant, laquelle exige la réforme des institutions essentielles. L'ONU doit continuer de promouvoir la réforme et la coopération institutionnelles et veiller à la pleine participation des pays en développement, notamment dans le système commercial international, afin de permettre aux pays africains d'être en lice sur un pied d'égalité.

78. **M^{me} Chen Yingzhu** (Chine) pense que le Dialogue de haut niveau devrait analyser en profondeur le lien étroit entre les migrations et le développement, en préservant les droits et les intérêts légitimes des migrants et en leur donnant la possibilité de jouer un rôle positif dans le développement socioéconomique.

79. Tout d'abord, les effets des migrations sur le développement doivent être évalués objectivement. La migration Sud-Nord a récemment dépassé la migration Sud-Sud. Il en résulte un accroissement des flux de transferts de fonds, qui a augmenté les revenus des ménages pour les familles de migrants et gonflé les réserves de devises étrangères ainsi que les capacités d'investissement des pays d'origine. La Chine encourage le Groupe des Huit à mettre en œuvre l'engagement pris au Sommet de l'Aquila, tenu en juillet 2009, tendant à baisser de 10 % à 5 % sur cinq ans les coûts moyens mondiaux des envois de fonds provenant de l'étranger. Cependant, les envois de fonds ne sauraient être considérés comme un substitut à l'APD.

80. Ensuite, les droits et libertés fondamentales des migrants doivent être protégés. Les migrants ont compensé les pénuries de main-d'œuvre dans les pays de destination, contribuant ainsi à leur richesse et à leur développement. Les États doivent reconnaître cette contribution en favorisant un environnement ouvert et inclusif, en représentant une image objective des migrants et en facilitant leur intégration sociale. Ils doivent lutter contre la discrimination raciale et protéger les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes. Enfin, il faut renforcer la coopération internationale. Les États ont la responsabilité commune de promouvoir les migrations légales et sans danger, tout en s'attaquant à des causes telles que la pauvreté, le chômage, les conflits armés et la dégradation de l'environnement. Les pays développés doivent continuer de fournir des ressources et des technologies pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités. La Chine appuie des mécanismes tels que le Groupe mondial sur la migration et le Forum mondial sur la migration et le développement, qui préconisent d'améliorer la coordination pragmatique de politiques générales.

81. **M^{gr} Chullikatt** (Observateur du Saint-Siège) fait observer que la crise économique mondiale a affecté les populations les plus pauvres des pays développés, tout en mettant en évidence les fragilités systémiques du monde en développement. La communauté internationale n'a réussi ni à contrôler ni à réglementer les opérations transfrontières et elle ne dispose d'aucune instance où les victimes les plus touchées peuvent faire entendre leur voix. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a recommandé une alliance générale des peuples, des gouvernements, de la société civile et du secteur privé. Il faudrait pour cela reconnaître les valeurs et principes fondamentaux et s'assurer que les aspirations au développement et à l'interdépendance sont guidées par le respect pour la priorité et la dignité fondamentales de la personne humaine.

82. Investir a toujours une valeur économique mais aussi morale. Le marché régit les transactions commerciales mais ne saurait fonctionner selon le seul principe de l'équivalence des valeurs. Il faut créer une économie de marché modèle où tout le monde participe et tire profit sans que ce soit aux dépens des autres. Cette vision est compromise par l'inégalité de plus en plus marquée entre les États et au sein de ceux-ci. Les sociétés sont de plus en plus dispersées sur plusieurs

territoires, avec une rotation accélérée des personnels et un centrage plus marqué sur les investissements à court terme. Ces nouvelles tendances ont affaibli le sens des responsabilités des sociétés à l'égard de leurs partenaires traditionnels, notamment les travailleurs, les fournisseurs d'intrants, les consommateurs et l'environnement naturel. L'objectif louable d'établir un nouvel ordre économique international ne pourra être atteint que si chaque individu reconnaît sa propre responsabilité de promouvoir le bien commun.

83. **M. Baka Zolay** (République démocratique du Congo) constate que la communauté internationale fait un effort soutenu, depuis les deux dernières décennies, pour étudier un phénomène qui gagne en ampleur, en complexité et en influence, celui des migrations internationales. Tout récemment, le débat thématique informel sur les migrations internationales et le développement, organisé le 19 mai 2011 par le Président de l'Assemblée générale, a mis en lumière le fait que les migrations internationales peuvent contribuer à la réduction de la pauvreté seulement si les partenariats de développement sont renforcés pour protéger les droits des migrants.

84. Le Gouvernement congolais a créé une agence à l'intention des émigrants dans le cadre du Ministère des affaires étrangères, pour aider à la modernisation et à la reconstruction du pays. Les émigrants de la République démocratique du Congo peuvent contribuer au progrès dans bon nombre de domaines, dont la bonne gouvernance et la démocratie; le transfert de fonds pour le développement d'entreprises locales; les échanges culturels et personnels; l'acquisition et le transfert de nouvelles technologies; l'assainissement des villes, villages et écoles; et les victoires dans les sports de compétition. Cependant, la République démocratique du Congo condamne les migrants en situation irrégulière, qui sont particulièrement exposés à la discrimination et aux mauvais traitements.

85. La délégation congolaise attend avec intérêt le Dialogue de haut niveau et invite instamment les participants à prendre en compte la teneur du rapport du Secrétaire général sur la traite de femmes et de filles (A/67/170).

86. Selon **M^{me} Klein Solomon** (Organisation internationale pour les migrations), la plupart des gouvernements ont compris que les migrations sans danger, légales, volontaires et gérées de façon humaine apportent une contribution positive au développement,

y compris à la réalisation des OMD. Toutefois, la plupart des cadres stratégiques de développement n'ont pas encore systématiquement intégré la question. Il est donc important d'aider les gouvernements à mettre au point des politiques globales et cohérentes ainsi que des structures juridiques et administratives équitables et opérationnelles, avec un personnel bien formé.

87. En sa qualité d'organisation intergouvernementale uniquement dédiée à la migration, l'OIM aide les États Membres et la communauté internationale à promouvoir une migration en bon ordre et humaine. En 2011, elle a consacré plus de 1,3 milliard de dollars à des initiatives visant à renforcer les capacités des migrants, des gouvernements et de la communauté internationale à faire face aux enjeux et aux perspectives, notamment en facilitant la coopération internationale, le dialogue et le partenariat. Avec plus de 450 bureaux extérieurs et un personnel de 8 300 employés dans le monde entier, l'OIM propose des orientations et un soutien technique et opérationnel dans une gamme de domaines de plus en plus variés. En 2011, l'OIM a aidé plus de 12 000 travailleurs migrants, 5 000 victimes de trafic des êtres humains et 55 000 rapatriés de plein gré. En réponse aux crises de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, elle a mis en sécurité des centaines de milliers de migrants en détresse.

88. En se fondant sur son expérience, l'OIM estime qu'il y a lieu d'améliorer la prise en compte, la compréhension, l'application et le taux de ratification des instruments juridiques pertinents; de promouvoir l'intégration des migrations dans le cadre de développement; d'encourager une migration de travail plus efficace et un recrutement plus sûr de travailleurs étrangers; et d'adopter une approche intégrée à l'égard des questions de santé pour les migrants et les communautés d'accueil. L'OIM ne doute pas que le Dialogue de haut niveau sera l'occasion d'intégrer les migrations au programme pour le développement au-delà de 2015.

89. **M^{me} Viale** (Organisation internationale du Travail) rappelle que l'OIT milite en faveur d'une approche de la migration fondée sur les droits, conformément à son mandat. Les politiques migratoires sont trop souvent dominées par des préoccupations de sécurité ou de politique intérieure. L'OIT s'emploie à renforcer les capacités des ministères du travail et des organisations professionnelles à mieux étudier les liens

entre les migrations, l'emploi et les marchés du travail et à formuler les politiques voulues.

90. Le Dialogue de haut niveau donnera l'occasion de souligner les relations entre l'emploi, la protection des travailleurs et les politiques de développement et de reconnaître le rôle central de l'OIT dans l'encadrement des migrations internationales de main-d'œuvre. L'OIT a des contributions substantielles à apporter aux quatre thèmes proposés dans le rapport du Secrétaire général. En particulier, la Convention n° 189 de l'OIT et la Recommandation concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, qui la complète, pourraient nourrir la réflexion sur la mobilisation des contributions de la diaspora pour le développement. D'autres conventions et instruments de l'OIT, notamment le cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre, peuvent s'avérer utiles dans le débat sur la promotion d'une migration légale et ordonnée.

La séance est levée à 13 h 30.